

**MAIRIE DE MANOU**

2, rue Louise Koppe  
28240 – MANOU

Téléphone : 02 37 81 85 13 - courriel : [mairie.manou@wanadoo.fr](mailto:mairie.manou@wanadoo.fr)

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MARDI 07 JANVIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 07 janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 31 décembre 2024 par Madame Stéphanie COUTEL, Maire de la commune, s'est réuni en la salle du conseil. Mme BLANCHET a été désignée comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :** Amélie BLANCHET, Stéphanie COUTEL, Mathieu SAULNIER, Lucie TREMIER, Marija MILUTINOVIC Stéphanie CLOT, Michèle PEIGNIER, Philippe ROULLEAU  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absent(e)s excusé(e)s :** Jean-Louis PILFERT, Samuel PILATE,

**Absent(es) :** Christophe DESACHY, Elisa MELLECC, Gérard LEGOUT

**Adoption du compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2024**

Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est donc adopté à l'unanimité.

**25-01-01 DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Madame le Maire sollicite du conseil l'autorisation, comme le prévoit la législation, d'engager à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et jusqu'au vote du budget 2025 des dépenses d'investissement à hauteur d'un quart des dépenses d'investissement votées au budget 2024.

Cette autorisation serait chiffrée comme suit :

**Budget commune :**

Dépenses votées en 2024 :

Chapitre 20 : 3312.00 €

Chapitre 21 : 132.498 €

Dépenses autorisées 2025 : 828.00 €

Dépenses autorisées 2025 : 33.124,00 €

**Budget Eau :**

Dépenses votées en 2023 :

Chapitre 20 : 80.916,00 €

Chapitre 21 : 0 €

Dépenses autorisées 2024 : 20.229,00 €

Dépenses autorisées 2024 : 0 €

**Budget Assainissement :**

Dépenses votées en 2024 :

Chapitre 23 : 689.806,00 €

Dépenses autorisées 2025 : 172.451,00 €

Après débat, le conseil, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à engager des dépenses d'investissement entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le vote du budget 2025 à hauteur des montants précisés ci-dessus.

**25-01-02 DEMANDE DE SUBVENTIONS FDI 2025**

Mme le Maire expose :

Il y a lieu de définir les projets d'investissement 2025 qui feront l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du FDI :

- 1) Travaux de curage des fossés

Travaux HT	4870.00 €
Travaux TTC	5844.00 €

Plan de financement :

Travaux HT	4870.00 €
FDI 50%	2435.00 €
Autofinancement	2435.00 €

## 2) Sécurisation voirie (marquage...)

Travaux HT	2508.20 €
------------	-----------

Plan de financement :

Travaux HT	2508.20 €
FDI 50%	1254.10 €
Autofinancement	1254.10 €

## 3) Menuiserie Bar

Travaux HT	6422.36 €
------------	-----------

Plan de financement

Travaux HT	6422.36 €
FDI 30%	1926.71 €
DETR 20%	1284.47 €
Autofinancement	3211.18 €

## 4) Sécurisation de l'école

Travaux	11940.00 €
Interphone	1008.92 €
Film anti vis à vis	1800.00 €
TOTAL HT	14748.92 €

Plan de financement :

Travaux	14748.92 €
FDI 30%	4424.67 €
DETR 20%	2949.78 €
Autofinancement	7374.47 €

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve les projets et plans de financement ci-dessus et autorise Mme le maire à procéder à toute demande de subvention au meilleur taux.

### **25-01-03 DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2025**

Mme le Maire expose :

Il y a lieu de définir les projets d'investissement 2025 qui feront l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du FDI :

#### 1) Menuiserie Bar

Travaux HT 6422.36 €

Plan de financement :

Travaux HT 6422.36 €

FDI 30% 1926.71 €

DETR 20% 1284.47 €

Autofinancement 3211.18 €

## 2) Sécurisation de l'école

Travaux 11940.00 €

Interphone 1008.92 €

Film miroir 325.91 €

TOTAL HT 13274.83 €

Plan de financement :

Travaux 13274.83 €

FDI 30% 3982.45 €

DETR 20% 2654.96 €

Autofinancement 6637.42 €

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve les projets et plans de financement ci-dessus et autorise Mme le maire à procéder à toute demande de subvention au meilleur taux.

### Questions diverses

- Point sur les travaux d'assainissement
- Application du PLUi : Le PLUi est applicable depuis le 06 décembre 2024. Les demandes d'autorisation déposées en mairie seront transmises au PTER à compter du 13 janvier 2025
- Le prochain Run and Bike se tiendra le 27 avril. L'organisation de cette manifestation est portée par les communes participantes : Champrond-en-Gâtine, St Eliph et Manou.
- Des permanences mobiles France Services sont désormais mises en place dans les communes qui l'acceptent. Les dates (environ une par mois) pour Manou seront diffusées sur nos réseaux.
- Des microcoupures électriques se produisent à répétition sur la commune. Mme le Maire va se rapprocher des services d'Enedis pour tenter d'y remédier ou être informé lorsque des travaux sont connus à l'avance, afin d'informer les administrés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h20.

Le Maire, Stéphanie COUDEL

Jean-Louis PILFERT  
(absent)

Mathieu SAULNIER

Amélie BLANCHET

Philippe ROULLEAU

Gérard LEGOUT  
(absent)

Michèle PEIGNIER

Samuel PILATE  
(absent)

Lucie TREMIER

Stéphane CLOT

Marija MILUTINOVIC

Elisa MELLECC  
(absente)

Christophe DESACHY  
(absent)